

000000

COMMUNIQUE N° _____ CRTV/DG/DAF/DMA/SM

PORTANT ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 003/AONO/CRTV/CIPM/2023 DU 31 JANVIER 2023 RELATIF A LA COUVERTURE EN ASSURANCE MALADIE, INDIVIDUELLE ACCIDENTS ET FRAIS FUNERAIRES POUR LE PERSONNEL ET FAMILLES EN LOT UNIQUE A LA CAMEROON RADIO TELEVISION (CRTV) EN PROCEDURE D'URGENCE -EXERCICES 2023, 2024, 2025

Le Directeur Général de la CRTV, Maître d'Ouvrage, communique, l'Appel d'Offres National Ouvert n° 003/AONO/CRTV/CIPM/2023 du 31 janvier 2023 pour la couverture en assurance maladie, individuelle accidents et frais funéraires pour le personnel et familles en lot unique à la CAMEROON RADIO TELEVISION (CRTV) exercices 2023, 2024, 2025, est, pour compter de la signature de la présente décision, annulé.

Les soumissionnaires sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine, délai au-delà duquel celles-ci seront détruites sans qu'il y ait lieu à réclamation. Le présent communiqué tient lieu de mainlevée des cautions de soumission.

Yaoundé, le 08 JUN 2023

Le Directeur Général,


Charles NDONGO

Ampliations :

- MINMAP ;
- ARMP ;
- P/CIPM ;
- Publication ;
- Chrono.